Information

Société de l'assurance automobile Québec

Autorisation pour divulgation du dossier de conduite par la Société de l'assurance automobile du Québec

Effacer

Notes au demandeur

– Lorsqu'il y a plus d'une autorisation à acheminer à la SAAQ, elles doivent être accompagnées du formulaire *Recherche sur les dossiers de conduite* (4941). **Des frais de 10,75 $ par dossier sont exigés.**

– Toute demande doit être acheminée au Service de la diffusion et de la liaison avec les corps policiers à l'adresse suivante : 333, boulevard Jean-Lesage C-3-44, Case postale 19600 succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 8J6.

– Pour plus d'information, il est possible de communiquer avec le Service de la diffusion et de la liaison avec les corps policiers au numéro de téléphone 418 528-3183.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Compagnie, organisme et autres			
Nom et prénom de la personne autorisée			
Adresse (Numéro, rue, app.)			
Municipalité / Province	Code postal	Ind. rég. Téléphone	Poste

AUTORISATION DU TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE

Numéro du permis de conduire

Nom et prénom du titulaire

Date de naissance			Téléphone (résidence)		Téléphone (travail)		
Année	Mois	Jour	Ind. rég.		Ind. rég.		Poste

Je, soussigné(e), autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à communiquer au demandeur mentionné ci-dessus l'état de mon dossier de conduite, incluant notamment les suspensions, les révocations, les points d'inaptitude, les infractions ainsi que les accidents dans lesquels j'ai été impliqué relativement à la conduite d'un véhicule lourd, lorsqu'il y a lieu. Cette autorisation est valide pour douze (12) mois à compter de la date de la signature.

Année-Mois-Jour

Date

Signature du titulaire

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger.

Pour plus d'information, adressez-vous aux centres de relations avec la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca.

Imprimer